

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du CLIENT aux présentes CGV. Celles-ci prévalent sur toute condition d'achat du CLIENT, sauf dérogation expresse et écrite de l'INSTITUT ERRECART. Ces CGV sont divisibles : la nullité d'une clause n'affecte pas la validité des autres.

ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est définitivement formé au moment de la confirmation écrite de la commande par le CLIENT. Toute modification ultérieure nécessite l'accord préalable et écrit de l'Institut. En cas de divergence avec des conditions particulières, ces dernières prévalent.

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

- **Prix** : Les prix sont fermes, mentionnés TTC dans le devis, et valables pour la durée du catalogue en cours.
- **Frais** : Tout engagement de frais supplémentaires non prévus initialement sera facturé après accord écrit du CLIENT.
- **Paiement** : La facture est établie en fin de formation. Le règlement s'effectue sous 30 jours, sans escompte.
- **Retards** : Tout impayé à l'échéance entraîne de plein droit une majoration par des intérêts de retard au taux de 1,5 fois le taux légal.
- **Financement tiers** : En cas de refus de prise en charge par l'**OPCO** ou tout autre organisme, le CLIENT s'engage à régler la totalité des sommes dues.

ARTICLE 4 - RÉALISATION DES PRESTATIONS

- **Délais** : Les délais de livraison des produits sont fixés à l'acceptation de la commande. Les délais de formation sont indicatifs et dépendent de la disponibilité des informations fournies par le CLIENT.
- **Moyens** : L'INSTITUT ERRECART est seul juge des moyens pédagogiques mis en œuvre. Il est soumis à une obligation de moyens et non de résultat.

ARTICLE 5 - ANNULATION ET RÉTRACTATION

- **Droit de rétractation (Particuliers)** : Le stagiaire individuel dispose d'un délai de **14 jours** (mis à jour selon le Code de la consommation) après la signature pour se rétracter par lettre recommandée. Dans ce cas, aucune somme n'est exigée.
- **Annulation (Entreprises)** : Toute annulation doit être écrite et transmise au moins 10 jours ouvrés avant le début.
- **Pénalités** : Si l'annulation intervient moins de 10 jours avant le démarrage, une somme correspondant à 50% du coût total est retenue. En cas d'abandon en cours de formation, l'Institut facture les sommes réellement engagées conformément au Code du Travail.
- **Annulation par l'Institut** : L'établissement peut annuler ou reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant, sans dédommagement.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées durant la prestation. Les documents, logiciels et méthodes utilisés restent la propriété exclusive de l'INSTITUT ERRECART.

ARTICLE 7 - DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément à la réglementation en vigueur, les données nominatives du CLIENT sont intégrées dans les bases de l'Institut pour la gestion des formations. Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression qu'il peut exercer par mail à : st-palais@cneap.fr.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ ET LITIGES

- **Limitation** : En cas de responsabilité reconnue, le dédommagement ne peut excéder les sommes perçues par l'Institut pour ladite commande. Le CLIENT est seul responsable de l'usage des résultats de la prestation.
- **Force Majeure** : Les engagements cessent en cas de grèves, inondations, incendies ou tout fait indépendant de la volonté de l'Institut.
- **Litiges** : Le droit français s'applique. À défaut d'accord amiable, le **Tribunal Administratif de Bayonne** est seul compétent.